



**Discours de Monsieur Taib FASSI FIHRI, Ministre des  
Affaires Etrangères et de la Coopération**

**Prononcé par :**

**Monsieur Azzeddine FARHANE, Directeur des Nations  
Unies et des Organisations Internationales**

**Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération**

**Séminaire sur la Déclaration des Nations Unies sur  
l'Education et la Formation aux Droits de l'Homme**

**Marrakech, le 16 juillet 2009**

الحمد لله وحده، و الصلاة و السلام على مولانا رسول الله و آله وصحبه،

**Monsieur le Ministre,**

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs,**

Permettez moi tout d'abord d'adresser mes vifs remerciements aux Etats Membres du « Pôle Education et Formation aux Droits de l'Homme » et aux membres du Comité Consultatif des Droits de l'Homme ainsi qu'au Haut Commissariat des Droits de l'Homme pour les efforts louables déployés pour assurer la tenue de cet important séminaire qui nous réunit, aujourd'hui, sur le projet de « Déclaration des Nations Unies sur l'Education et la Formation aux Droits de l'Homme ».

Mes remerciements vont, également, à la Représentation du PNUD à Rabat, à l'Organisation Internationale de la Francophonie et aux Etats partenaires pour leur précieuse contribution et à leur indéniable appui pour l'organisation de cette rencontre.

**Mesdames et Messieurs,**

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 a posé un principe fondamental : l'éducation aux droits de l'Homme fait partie intégrante du droit à l'éducation. En effet dans son article 26.2, la Déclaration Universelle affirme que « L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix ».

Sur la base de cet attachement à l'importance cruciale de l'éducation des droits de l'homme comme facilitateur, par excellence, de la réalisation des droits de l'homme, la communauté internationale s'est pleinement engagé dans la voie de l'adoption de toute une série d'instruments et de programmes au niveau international, régional et national relatifs à la promotion de l'éducation aux droits de l'homme.

Conscient de la nécessité d'apporter une valeur ajoutée indéniable à cet édifice pour gagner davantage de visibilité, de cohérence et de lisibilité, le Maroc et la Suisse ont présenté, en 2007, une initiative conjointe, soutenue par 67 Etats et adoptée sans vote, par le Conseil des Droits de l'Homme visant la rédaction d'une « Déclaration des Nations Unies sur l'Education et la Formation aux Droits de l'Homme » qui proclame des principes de grande importance, accepté par l'ensemble des Etats et objet d'un consensus en vue de son adaptabilité et applicabilité aux situations et aux contextes politiques, économiques et sociaux les plus divers.

**Mesdames et Messieurs,**

Le séminaire du Marrakech, qui débute aujourd'hui, constitue le prolongement et la continuité pour les efforts que le Maroc n'a eu cesse de déployer dans ce domaine et une mise en œuvre de la Résolution du 27 mars 2009, adoptée par le Conseil des Droits de l'Homme. Il constitue également un moment privilégié et une étape fondamentale dans le processus d'élaboration d'un projet de la dite Déclaration dont la charge revient, en premier lieu, au Comité Consultatif des Droits de l'Homme. Le Maroc voudrait saisir, cette occasion, pour saluer le rôle de ce Comité, organe de réflexion et d'étude du Conseil des Droits de l'Homme, et rendre hommage à la compétence, l'impartialité et l'indépendance de ses membres.

A cet égard, le séminaire du Marrakech sera, par excellence, un espace d'échanges et de discussions entre les différents parties prenantes et permettra d'enrichir le débat autour du projet de Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'Homme afin d'éclairer le Comité Consultatif sur les multiples facettes et les réalités hétérogènes de l'éducation aux droits de l'homme, notamment le cadre normatif et institutionnel et les mécanismes de la mise en œuvre sur le terrain.

Le Maroc est convaincu que les conclusions du séminaire de Marrakech vont stimuler la réflexion pour l'adoption des principes généraux d'une Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'Homme qui doit rester, du point de vue du Royaume, d'abords et avant tout, un texte fort, de nature politique et qui ouvre des perspectives à des mécanismes flexibles d'opérationnalisation.

**Mesdames et Messieurs,**

Le Maroc, s'est engagé sous la Haute conduite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, dans un processus irréversible de construction d'un Etat de droit, d'élargissement des libertés publiques et de la

démocratie dans un cadre d'ouverture, de dialogue et de coopération avec l'ensemble des mécanismes onusiens de protection et de promotion des droits de l'homme.

Dans cette perspective, le Maroc estime que l'éducation et la formation aux droits de l'homme sont un outil stratégique d'accompagnement et de consolidation dans cette voie. Elles contribuent, en effet, de manière primordiale à former les générations futures aux droits humains et constituent, ainsi, le meilleur rempart structurel et à long terme aux atteintes aux droits de l'homme. A cet égard, le Maroc a développée toute une série d'initiatives dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'Education aux droits de l'homme et du Programme Mondial pour l'Education aux Droits de l'Homme et a lancé, notamment, la « Plateforme Citoyenne de promotion et de la culture des droits de l'homme ».

Nous sommes convaincu que la promotion et la protection des droits de l'homme, sur le plan de la culture comme de la pratique, ainsi que leur inscription au cœur des politiques publiques, sont les meilleures garanties pour face à toute atteinte ou violation des droits de l'homme. Aussi, le meilleur investissement de la communauté internationale dans la construction d'un avenir meilleur, c'est un placement, à long terme, dans le domaine de l'éducation des droits de l'homme. C'est un objectif que nous devons tous poursuivre avec la ferme volonté et la détermination inébranlable qui soient à la hauteur de ce noble défi.

En conclusion, nous vous souhaitons à nouveau la bienvenue au Maroc où, nous l'espérons, vous aurez l'occasion de passer un agréable séjour parmi nous, tout en vous exprimant nos vœux les plus sincères de plein succès dans vos travaux.

و السلام عليكم و رحمة الله تعالى و بركاته.